

« Les mesures d'éloignement classiques c'est-à-dire les décisions de réadmission et les obligations à quitter le territoire - CLAJ FC »

**Vendredi 3 octobre 2025 de 9h à 13h
à distance**

par Me Emmanuelle BEGUIN, Avocat à Rennes

PROGRAMME

- Savoir identifier les recours et délais à l'encontre des décisions de transferts, refus de séjour, OQTF, pays de destination, interdiction de retour et assignation à résidence.
- Savoir mobiliser les différents moyens de légalité à leur rencontre.

